

Rappels sur l'organisation des services péri et extrascolaires

Les absences INJUSTIFIÉES à l'accueil de loisirs matin, midi, soir, mercredi, vacances) et au restaurant scolaire sont facturées selon le tarif le plus fort de la grille tarifaire de chaque service.

QF: Quotient familial

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE								
Période	MATIN	MIDI	SOIR					
Horaires	de 7h00 à 8h20	de 11h45 à 12h30 / de 13h15 à 13h50 Uniquement pour les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire	de 16h45 à 18h30 (maternelle) de 17h30 à 18h30 (élémentaire)					
Tarifs Rosières	QF < 841 : 0,40€ par enfant et par jour	QF < 841 : 0,40€ par enfant, par jour et par créneau d'accueil	QF < 841 : 0,18€ par enfant et par 1/4 heure de présence					
	QF ≥ 841 : 0,62€ par enfant et par jour	QF ≥ 841 : 0,62€ par enfant, par jour et par créneau d'accueil	QF ≥ 841 : 0,29€ par enfant et par 1/4 heure de présence					
Tarifs Extérieur	QF < 841 : 0,67€ par enfant et par jour	QF < 841 : 0,67€ par enfant, par jour et par créneau d'accueil	QF < 841 : 0,35€ par enfant et par 1/4 heure de présence					
	QF ≥ 841 : 1,02€ par enfant et par jour	QF ≥ 841 : 1,02€ par enfant, par jour et par créneau d'accueil	QF ≥ 841 : 0,45€ par enfant et par 1/4 heure de présence					
Inscription	Les inscriptions se font via l'espace Famille au plus tard une semaine avant le jour d'inscription.							
Annulation	Les annulations se font via l'espace Famille au minimum 48 heures avant (ou sur accueil@rosieres10.fr pour les annulations de dernière minute).							
Absence	En cas de maladie ou d'absence de l'enseignant, l'annulation doit se faire auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr avant l'heure prévisionnelle de présence pour ne pas donner lieu à la facturation. En cas de maladie, un certificat médical doit être fournis dans les 5 jours pour ne pas donner lieu à facturation.							

RESTAURANT SCOLAIRE L'inscription au restaurant scolaire inclut la fourniture du repas ainsi que l'accueil de loisirs du midi.							
Horaires	de 11h45 à 13h50						
Туре	REPAS	Panier REPAS	Enfant non-inscrit au restaurant scolaire qui y serait conduit à 12h30 SANS PRENDRE DE REPAS				
Tarifs Rosières	QF < 841 : 4,44€	QF < 841 : 2,02€	QF < 841 : 1,02€				
	QF ≥ 841 : 5,22€	QF ≥ 841 : 2,29€	QF ≥ 841 : 1,24€				
Tarifs Extérieur	QF < 841 : 6,53€	QF < 841 : 3,10€	QF < 841 : 2,14€				
	QF ≥ 841 : 7,60€	QF ≥ 841 : 3,64€	QF ≥ 841 : 2,29€				
Inscription	Les inscriptions se font via l'espace Famille au plus tard le mardi de la semaine précédente.						
Annulation	Les annulations se font via l'espace Famille au minimum 48 heures avant (ou sur accueil@rosieres10.fr pour les annulations de dernière minute).						
Absence	En cas de maladie ou d'absence de l'enseignant, l'annulation doit se faire auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr avant 9h pour ne pas donner lieu à la facturation. En cas de maladie, un certificat médical doit être fournis dans les 5 jours pour ne pas donner lieu à facturation.						

ÉTUDE SURVEILLÉE				
Infos	de 16h45 à 17h30 - Service gratuit			
Inscription	Les inscriptions se font via le portail famille au plus tard une semaine avant le jour d'inscription.			
Annulation	Les annulations se font via l'espace Famille (ou sur accueil@rosieres10.fr pour les annulations de dernière minute).			



Rappels sur l'organisation des services péri et extrascolaires

Les absences INJUSTIFIÉES à l'accueil de loisirs matin, midi, soir, mercredi, vacances) et au restaurant scolaire sont facturées selon le tarif le plus fort de la grille tarifaire de chaque service.

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES (hors vacances de juillet*)

Horaires	MATIN: de 7h00 à 12h30 (mercredi) de 7h30 à 12h15 (vacances) MIDI: de 12h00 à 13h15		Arrivée au plus tard à 9h / Départ au plus tôt à 11h30 Toute arrivée avant 11h45 entraînera la facturation de la matinée. Service de restauration					
							APRÈS-MIDI : de 13h15 à 18h30	
	QF : Quotient familial	Tranche 1 QF ≤ 300	Tranche 2 301 ≤ QF ≤ 500	Tranche 3 501 ≤ QF ≤ 700	Tranche 4 701 ≤ QF ≤ 900	Tranche 5 901 ≤ QF ≤ 1000	Tranche 6 QF ≥ 1001	
Tarifs Rosières	Journée avec repas : 1,18€	Journée avec repas : 1,76€	Journée avec repas : 3,18€	Journée avec repas : 5,67€	Journée avec repas : 9,87€	Journée avec repas : 11,86€		
	Journée sans repas : 0,96€	Journée sans repas : 1,41€	Journée sans repas : 2,55€	Journée sans repas : 4,54€	Journée sans repas : 7,89€	Journée sans repas : 9,47€		
	1/2 journée avec repas : 0,86€	1/2 journée avec repas : 1,25€	1/2 journée avec repas : 2,21€	1/2 journée avec repas : 3,98€	1/2 journée avec repas : 6,86€	1/2 journée avec repas : 8,34€		
	1/2 journée sans repas : 0,68€	1/2 journée sans repas : 1,03€	1/2 journée sans repas : 1,76€	1/2 journée sans repas : 3,18€	1/2 journée sans repas : 5,56€	1/2 journée sans repas : 6,70€		
	Journée avec repas : 1,92€	Journée avec repas : 2,81€	Journée avec repas : 5,17€	Journée avec repas : 9,21€	Journée avec repas : 16,75€	Journée avec repas : 19,32€		
Tarifs Extérieur	Journée sans repas : 1,57€	Journée sans repas : 2,24€	Journée sans repas : 4,16€	Journée sans repas : 7,42€	Journée sans repas : 12,92€	Journée sans repas : 15,40€		
	1/2 journée avec repas : 1,35€	1/2 journée avec repas : 2,02€	1/2 journée avec repas : 3,71€	1/2 journée avec repas : 6,40€	1/2 journée avec repas : 11,35€	1/2 journée avec repas : 13,48€		
	1/2 journée sans repas : 1,12€	1/2 journée sans repas : 1,69€	1/2 journée sans repas : 3,04€	1/2 journée sans repas : 5,28€	1/2 journée sans repas : 9,11€	1/2 journée sans repas : 11,35€		
Inscription	Pour le mercredi : les inscriptions se font via le portail famille au plus tard deux semaines avant le jour d'inscription. Pour les vacances scolaires : Vacances d'Automne (du lundi 20 au vendredi 31 octobre 2025) : du lundi 1er au dimanche 21 septembre 2025 Vacances de Noël (du lundi 22 au mercredi 24 matin décembre 2025) : du lundi 3 au dimanche 23 novembre 2025 Vacances d'Hiver (du lundi 16 au vendredi 27 février 2026) : du lundi 29 décembre 2025 au dimanche 18 janvier 2026 Vacances de Printemps (du lundi 13 au vendredi 24 avril 2026) : du lundi 16 février au dimanche 15 mars 2026 Vacances de Juillet (du lundi 6 au vendredi 31 juillet 2026) : du lundi 11 mai au dimanche 31 mai 2026* Période de Pré-rentrée (du lundi 24 au lundi 31 août 2026) : du lundi 8 au dimanche 28 juin 2026							
Annulation	Les annulations se font via l'espace Famille au minimum <u>une semaine avant</u> le jour d'inscription (ou sur accueil@rosieres10.fr pour les annulations de dernière minute).							
Absence	En cas de maladie, l'annulation doit se faire <u>avant 9h</u> auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr. Un certificat médical ou toute autre pièce justificative officielle doit être fournis dans les 5 jours pour ne pas donner lieu à facturation.							

^{*}Pour les vacances de juillet, les conditions et tarifs sont détaillés dans un document diffusé par ailleurs.